GDSA Finistère
Les abeilles adhèrent !
GDSA29.FR

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DU FINISTERE

16 février 2023

CONSEILS DE PIEGEAGE DE FRELONS ASIATIQUES PRINTEMPS 2023

Ce protocole, proposé aux apiculteurs du Finistère a comme objectif la baisse de la pression des frelons sur les colonies d'abeilles situées au centre d'une zone d' 1 km^2.

Contexte :
Les frelons asiatiques présents en France depuis 2004 et en Finistère depuis 2011 nuisent fortement **aux colonies d'abeilles**. **En 2022 les apiculteurs ont constaté des prédations beaucoup plus importantes que les années précédentes.**

Les nids présents un peu partout représentent chaque été des **dangers très importants pour les populations.**

Les abeilles sont en danger et la sécurité des populations menacée.

- **Risques pour l'apiculture:** le régime alimentaire du frelon est composé à 45 à 80 % d'abeilles (source site MNH). Ce comportement met en péril des ruchers en affaiblissant les colonies et en perturbant leur activité.
- **Risques sanitaires pour les populations:** cet hyménoptère est capable de multiples piqures à l'approche du nid, les attaques peuvent être collectives ou violentes.
- **Risques sur la biodiversité de l'entomofaune:** le frelon consomme également de nombreux pollinisateurs. **Le piégeage massif et non sélectif constitue un risque non négligeable pour l'entomofaune.**

Une stratégie collective de prévention, surveillance et lutte se met en place avec le un plan de lutte national animé par GDS France et la FNOSAD.
Le protocole présenté ici ne vise pas à la **réduction des risques encourus par la population, il est exclusivement destiné à protéger les ruchers**.
Indépendamment de ce protocole, une communication sur le sujet gérée par section apicole du GDS Bretagne vous sera également transmise.

Piégeage autour des ruchers du 1er mars au 1er mai.
Le GDSA-29 vous propose dans un premier temps un piégeage de printemps selon le principe suivant : pose de pièges autour des ruchers avec une comptabilité des prises de fondatrices à remettre aux référents du plan de lutte national, lorsque celui-ci sera activé au niveau du département.

Ce piégeage ne concerne pas la pleine période de développement des nids de frelons qui correspond à la grosse prédation des ruches aux environs du 1er septembre de chaque année (voire un peu plus tôt). Il faudra, à cette période, ressortir les pièges, poser des restrictions d'entrée de ruche, poser des muselières. Les harpes électriques semblent aussi être efficaces. Il faudra au pire déplacer les ruches pour qu'elles échappent à la prédation.

PIEGAGE au printemps 2023

Installez les pièges autour des ruchers du 1er mars au 1er mai

Un maillage régulier des pièges est nécessaire autour du rucher à protéger: 1 à 2 pièges par rucher et jusqu'à 10 repartis dans un rayon de 500 m autour du rucher. Les pièges doivent être espacés régulièrement. Il est nécessaire de les surveiller régulièrement et de relever les insectes piégés une fois par semaine.

MAILLAGE AUTOUR D'UN RUCHER

Les pièges sont disposés dans une zone carrée de 1 km autour du rucher.

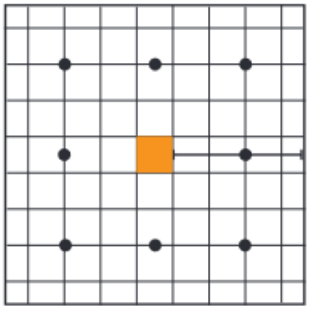

Rucher ● Pièges 1 km

Quel type de piège utiliser ? Privilégier les types nasses et éviter les types cloches.
Quels appâts utiliser ? Jus cirier (sans accès pour les abeilles), mélange 1/3 (bière, vin blanc, sirop cassis), appâts du commerce.

Référence : https://fnosad.fr/PlanFrelon/